



MonSisra

LE REBOND DE DELEGATION

Je peux « déléguer » mon compte à des personnes physique ou morales sur MonSisra. Ainsi, les délégués désignés pourront accéder à ma messagerie sécurisée, à ma file active MesPatients ou encore à l'outil de Téléconsultation.

En revanche, dès que j'ajoute une Personne Morale (PM) à mes délégués, tous les délégués de cette personne morale vont également devenir mes délégués. C'est ce que l'on appelle le **Rebond de Délégation**.

Tous les délégués de la Personne Morale pourront ainsi accéder à mon compte MonSisra



EXEMPLE D'APPLICATION



Les secrétaires A & B peuvent alors :

- visualiser la messagerie MonSisra des 3 médecins
- Agir en leurs noms & visualiser leurs files actives sur MesPatients
- Visualiser leurs tableaux de bord de TLC

Avantages :

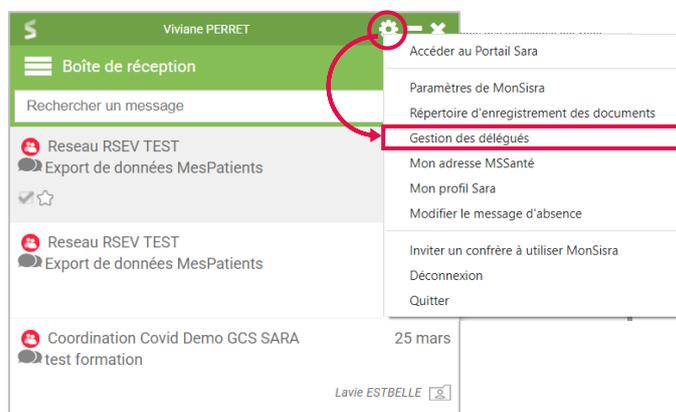
- Les médecins délèguent leurs droits à 1 seule personne
- En cas de changement de secrétaire, les médecins n'ont pas besoin de modifier leur délégation & la nouvelle personne a accès à l'historique des échanges



MISE EN PLACE : comment donner une délégation

ETAPE 1 :

Option 1 : Je me rends sur l'application MonSisra & je clique sur  puis sur « Gestion des délégués »



Option 2 : je me rends sur MonSisra web ou toute autre application du GCS Sara, je clique sur « Préférences » en haut à droite puis sur « Equipes et délégués »



ETAPE 2 :

Dans le paragraphe « Ma Structure », cliquez sur le . Recherchez la personne morale à qui vous souhaitez donner la délégation & cliquez sur son nom. Cliquez finalement sur  & pensez à enregistrer.



Besoin d'aide ?

Contactez-nous sur www.sante-ara.fr/contact